Envoyé en préfecture le 11/09/2025
Reçu en préfecture le 11/09/2025
Publié le
ID : 038-263810137-20250909-2025_49_DA-CC

VILLE DE VIF

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N°2025_49_DA

Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Objet :

Convention concernant une aide financière à l'investissement, destinée à la salle sensorielle-Espace Bulle, entre le CCAS de VIF et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, une convention d'aide à l'investissement avec La Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, dont le siège est situé 3 rue des Alliés – 38100 Grenoble , représentée par sa Directrice, Madame Florence DEVYNCK, au titre de la transformation d'anciens locaux « vie scolaire » en salle sensorielle – Espace Bulle.
Le montant de la subvention s'élève à 3 585 € HT.
La présente convention est signée pour une période de trois ans.

De signer la convention d'aide à l'investissement annexée à la présente décision administrative.

Fait à Vif,

Signé électroniquement par : Guy GENET
Date de signature : 11/09/2025
Qualité : Président du CCAS

MAIRIE DE VIF 38450
Le Président du CCAS
Guy GENET

Le Président du CCAS, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.